

Appel de candidatures 2022-2023

Administrateurs / Administratrices

Le Diplôme avant la Médaille (DAM) favorise la persévérance et la réussite scolaires des élèves à risque de décrochage en utilisant le sport comme levier d'intervention. DAM croit que tous les jeunes ont la capacité et le droit d'accéder aux meilleures perspectives d'avenir.

L'organisme est à la recherche de **QUATRE (4) ADMINISTRATEURS / ADMINISTRATRICES** afin de combler les postes vacants au conseil d'administration pour la prochaine année financière.¹

Implication bénévole

- 6 à 8 rencontres par année (en soirée, maximum 2 heures par rencontre) en mode hybride (parfois en ligne, parfois en présentiel).
- Il est également souhaitable de s'impliquer dans un comité de travail, selon les disponibilités.

Profil recherché

- Compréhension et adhésion à la mission de DAM.
- Intégrité, honnêteté, respect et sens de l'éthique.
- Ouverture d'esprit et attitude harmonieuse avec autrui.
- Désir de mettre à profit son expertise et son réseau pour DAM.

Expertises/expériences recherchées

- Dans le domaine du **milieu des affaires** (1 poste).
- Dans le domaine de l'**éducation** (1 poste).
- Dans le domaine des **communications** (1 poste).
- **Toute autre expertise pertinente** pouvant répondre aux enjeux actuels de l'organisme (1 poste).

Comment postuler

Les personnes intéressées doivent rédiger une **lettre de motivation** en y incluant une **description de leur parcours professionnel** et, si applicable, y faire valoir leur expérience préalable au sein d'un conseil d'administration.

Les candidatures doivent être transmises par courriel, à l'attention du comité gouvernance, à l'adresse suivante : info@diplomeavantlamedaille.org **avant le mercredi 17 août**. Une rencontre par visioconférence aura lieu entre le comité gouvernance et chaque candidat(e) retenu(e). À la suite de celle-ci, les personnes sélectionnées par le comité prendront part aux élections qui se tiendront lors de l'assemblée générale annuelle du **mardi 27 septembre**, en soirée.²

¹ Il est à noter que l'année financière de l'organisme débute le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin.

² Le comité gouvernance se donne un droit de regard sur le nombre de candidatures présentées en assemblée générale.